

Le Conseil de Sécurité lève l'embargo sur les ventes d'armes au Rwanda

@rib News, 11/07/2008 - Source APALe Conseil de Sécurité de l'Onu a levé jeudi l'embargo sur les armes qu'il imposait au Rwanda, suite au génocide intervenu dans ce pays en 1994, et a procédé à la dissolution du comité qui était chargé de veiller à l'application de cette sanction. Saluant l'entrée en vigueur du Pacte sur le Développement dans la Région des Grands Lacs, le Conseil a voté à l'unanimité la levée de l'embargo sur les destinations du Rwanda, contenu dans la résolution 1011 de 1995.

Dans sa résolution adoptée vendredi, le Conseil a insisté sur la nécessité pour les pays de la Région de veiller à faire sorte que les armes et l'équipement militaire qui leurs sont livrés ne soient pas détournés et utilisés par des groupes armés illégaux. La Région des Grands Lacs qui comprend 15 pays a également rappelé un accord de 2007 signé entre le Rwanda et la RD Congo, ainsi que les conclusions d'une conférence sur la paix et la sécurité dans les régions congolaises du Nord et du Sud Kivu. Selon des observateurs avertis, ces deux initiatives « représentent ensemble une avancée majeure vers le retour à une paix et une stabilité durables dans la Région des Grands Lacs ».